



Constitution du REV

III. Rôle

I.A. Le Réseau Écoles Vertes a pour but de créer du lien entre collégien·nes, lycéen·nes, et étudiant·es souhaitant agir autour de l'écologie au sein de leurs établissements.

I.B. Le rôle du REV se décline en trois points :

I.B.-1 Apport de ressources à ses membres (des kits d'actions, comme *Créer un potager* ; des documents structurels, comme *Discuter avec l'administration* ; des scripts de cours ou d'animation, comme *Explication du dérèglement climatique*)

I.B.-2 Aide et soutien à tout membre qui en a besoin, accueil de toute personne motivée

I.B.-3 Mise en lien entre les personnes d'un même établissement, ou bien d'une même ville, pour que celles-ci puissent s'organiser.

IV. Fonctionnement

II.A. On rejoint le REV par un formulaire. Selon ce formulaire, on peut rejoindre le fil Telegram général, ou la mailing list. Du fil Telegram général, on peut avoir accès aux fils Telegram pour les collèges, lycées, ou supérieurs.

II.B. Sur les deux canaux (mailing list et Telegram) passeront toutes les informations concernant le REV : la production de nouvelles ressources, des propositions de membres du REV, des processus de gouvernance, de nouvelles

idées proposées, etc.

II.C. Si un·e membre souhaite aider à construire des ressources, iel peut rejoindre le serveur Discord de travail.

II.D. Si un·e membre souhaite aider à la structure, iel peut demander à rejoindre une des équipes. Il faut contacter l'équipe d'intégration et lui indiquer quelle(s) équipe(s) iel souhaite intégrer.

II.E. Si un·e membre souhaite proposer un processus de décision (partenariat, amélioration de la structure du REV...) iel peut remplir le formulaire de processus de décision.

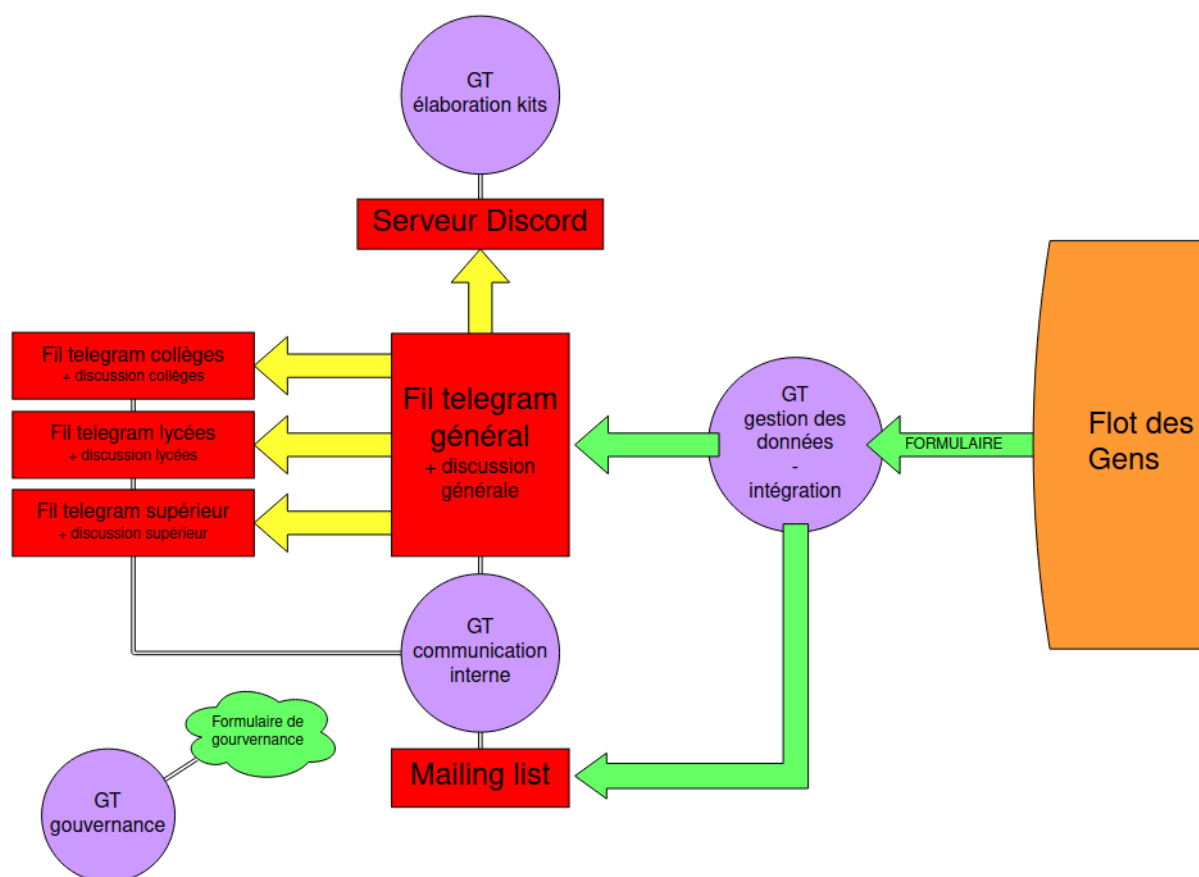
II.F. Le REV fonctionne à l'aide de différentes équipes (que chaque personne motivée peut rejoindre) :

- l'équipe intégration, qui récupère les données du formulaire et intègre les personnes au REV (via un message, l'intégration dans les fils Telegram ou la mailing list et une mise à disposition pour les questions). C'est également à elleux qu'il faut s'adresser pour rejoindre une équipe.
- l'équipe communication interne, qui gère les fils Telegram, la mailing list et le serveur Discord de travail. C'est à elleux qu'il faut s'adresser si vous voulez diffuser un message à tout le REV.
- l'équipe gouvernance, qui gère tous les processus de décision. C'est à elleux qu'il faut s'adresser si vous souhaitez soumettre un processus de décision.
- l'équipe d'élaboration de kits, qui gère le travail sur le serveur Discord.
- l'équipe communication, qui gère la page du site de Youth for Climate France dédiée au REV et les messages de la communication.

II.G. Récapitulatif de tous les liens :

- [Formulaire](#) d'inscription
- Formulaire de demande de décision
- [Serveur Discord](#)
- Fils Telegram (il faut s'inscrire)
- Mailing list (il faut s'inscrire)

II.H. Schéma récapitulatif du fonctionnement :



III. Valeurs

III.A. Le REV porte et entretient plusieurs valeurs :

III.A.-1 Respect des sciences : les ressources du REV sont construites à partir des données scientifiques actuellement disponibles, dans tous les domaines, et reconnues par la communauté scientifique.

III.A.-2 Horizontalité : chaque personne faisant partie du REV a le même droit à la parole, et peut s'impliquer à la hauteur de ses envies et capacités. Lorsqu'une décision importante doit être prise, elle est votée par tout le monde et personne n'a plus de poids.

III.A.-3 Autogestion : le REV s'efforce de se construire par ses propres moyens pour ne dépendre d'aucune pression extérieure ; en revanche, il peut créer des liens avec tous les organismes qui poursuivent les mêmes buts que lui.

III.A.-4 Équité & Inclusivité : Le REV ne souhaite pas séparer les informations scientifiques des réalités sociales : les inégalités sociales sont liées à la crise écologique et sont exacerbées par celle-ci. Ces deux réalités doivent être combattues et expliquées conjointement. De même, les différentes oppressions systémiques (liste non exhaustive : sexisme, validisme, LGBTQIA+phobie, racisme, spécisme) et la haine générale que l'on rencontre dans notre société doivent être démantelées petit à petit. Le REV peut véhiculer des informations à ce sujet aussi, même si ce n'est pas son sujet principal.

III.A.-5 Solidarité : La solidarité est la mise en acte d'un devoir moral de soutien et d'assistance morale et matérielle à quelqu'un·e ou à un groupe dans le besoin. À ce titre, la solidarité est indispensable dans la société qui nous attend. Nous faisons face à des désastres écologiques pendant lesquels nous devons toutes nous soutenir sans aucune barrière de culture, de langue, de genre, de religion, et autres barrières inutiles imposées par la société actuelle. Elle est donc une pierre de base pour le REV, dans lequel se retrouveront des personnes très diverses.

IV. Processus de décision

IV.A. Ce processus de prise de décision fonctionne par vote d'approbation à 4 choix.

IV.B. Une proposition peut être amenée par une personne, un groupe de personnes ou un groupe de travail (GT ou autre).

IV.C. Le vote contient 4 types de réponses :

- Vote Pour : accord avec la proposition.
- Vote Contre : désaccord avec la proposition.
- Vote Blanc : pas d'avis sur la proposition.
- Vote Bleu : opposition sur la formulation de la proposition, opposition sur le fait que la proposition soit posée, opposition parce qu'il manque une option ou un élément important à ajouter.

IV.D. Une proposition est acceptée si et seulement si :

IV.D.-1 Elle fait l'objet d'un nombre de vote Pour à hauteur de 66 % du nombre de votant·es total·es (tout votes confondu).

IV.D.-2 Le nombre de Vote Bleu n'est pas strictement supérieur à 10 % du nombre de votant·es total·es.

IV.D.-3 La proposition est votée dans les délais prescrits à l'article 4.

IV.E. Le vote est ouvert pendant une durée de 7 jours minimum, et plus si besoin (3 semaines maximum). Une durée est proposée par l'émetteur·trice de la proposition avec la collaboration du GT gouvernance à l'ensemble des personnes membres du REV de la liste tenue par le GT intégration . Une fois la date passée, le vote prend fin et s'applique.

IV.F. Un espace de débat devra être proposé aux votant·es pour que ces personnes puissent exprimer leurs arguments pour ou contre la proposition.

IV.G. Une soumission de processus se fait par un formulaire mis à la disposition des membre du REV ; sinon, les membres intéressé·es peuvent contacter un·e membre du GT de gouvernance.

IV.G.-1 Remplir le formulaire en précisant :

- le type de processus
- la durée
- une description du processus
- un mail ou un pseudo Telegram pour être mis·e en contact avec une personne de l'équipe de gouvernance
- rajouter un document ou schéma si besoin/possible

IV.G.-2 Exemples de processus pouvant être mis en place : amélioration de la structure, partenariat avec le REV, changement du rôle du REV, signature d'une tribune.... (liste non exhaustive).